



ARRONDISSEMENT

du 19 septembre 2023

L'An deux mille vingt-trois et le dix-neuf septembre

CANTON  
Albi-Sud

*Nombre de conseillers*

En exercice 12

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 12 septembre 2023, sous la présidence de Jean-François ROCHEDREUX, le Maire.

Présents 9

Votants 9

Etaient présents : Jean-François ROCHEDREUX, Valérie JACQUET, Jacky MIQUEL, Nathalie BRULANT, Bruno GASCON, Raymond CHAPPERT, Florence CABROL, David FERRÉ et Bernard TOMINET.

Excusés : Bruno LACHENAUD, Thierry VAREILLES, et Florence VOGEL

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE  
DÉSIMPÉRMÉABILISATION ET RENATURATION DE LA COUR D'ÉCOLE ET  
VÉGÉTALISATION DU TOIT DE LA SALLE POLYVALENTE**

**Monsieur le Maire expose :**

L'opération de végétalisation, renaturation de la cour de l'école et végétalisation du toit de la salle polyvalente et du préau de la cour d'école a été retenue au titre du Fonds vert et bénéficie dans ce cadre d'une subvention de 143 704 euros.

Ce projet répond à plusieurs enjeux tels que le bien-être des élèves et du personnel, la lutte contre les changements climatiques, la préservation de la biodiversité et la gestion intégrée des eaux pluviales.

Afin de co-financer ces travaux, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, au titre de la gestion intégrée des eaux pluviales par la mise en œuvre de techniques alternatives et de désimperméabilisation.

**Plan de financement prévisionnel**

Désimperméabilisation et renaturation de la cour d'école et végétalisation du toit de la salle polyvalente	HT
Montant estimatif des travaux	359 260 €
Fonds Vert (40%)	143 704 €
Agence de l'eau (40%)	143 704 €
Total des subventions demandées	287 408
Reste à charge de la commune	71 852

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ**

**DÉCIDE** de solliciter une aide auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour un montant de 143 704 €

**CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation de la présente délibération.  
**Certifié conforme au Registre.**

**Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 19 septembre 2023**

Le secrétaire de séance

Jacky MIQUEL



Le Maire

Jean-François ROCHEDREUX

Transmise en Préfecture et mise en ligne le

22 SEP. 2023